

## ARTICLE 1. ACHETEUR

---

REDON Agglomération  
3, rue Charles Sillard  
CS 40264 - 35605 REDON CEDEX  
Tél. 02.99.70.34.34

Profil acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>

## ARTICLE 2. PROCÉDURE DE PASSATION

---

Procédure adaptée, suivant les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

## ARTICLE 3. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

---

**La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un quai de transfert, sur la commune de St Nicolas de Redon (44).**

## ARTICLE 4. DATE D'EFFET, DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

---

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

Le délai d'exécution de chacune des phases de la mission est celui proposé par le candidat, dans la limite de ceux imposés par le maître d'Ouvrage.

## ARTICLE 5. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

---

La consultation est non allotie.

L'objet du marché ne présente pas de prestations pouvant être distinctes. L'allotissement présenterait des inconvénients d'ordre technique et économique quant à l'exécution technique et financière des prestations, objet du présent marché.

## ARTICLE 6. MODE DE DÉVOLUTION

---

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

## ARTICLE 7. VARIANTES

---

### 7.1 Variante facultative

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

### 7.2 Variante obligatoire

L'acheteur ne demande aucune variante obligatoire.

## ARTICLE 8. PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S)

---

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffer par le candidat.

## ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

---

Précisés dans le règlement de consultation.

## ARTICLE 10. MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS

---

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement et téléchargeable sur le site : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> (sous la référence RA-MAPA2022-10)

## ARTICLE 11. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

---

**27 mai 2022, 12h00** dernier délai

La transmission des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement par voie électronique, sur le profil acheteur de REDON Agglomération.

## ARTICLE 12. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

---

- Critère Prix : 50 %
- Critère Technique : 50 % (*Analysé sur la base de sous-critères précisés dans le règlement de consultation*)

## ARTICLE 13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Des renseignements peuvent être demandés par l'intermédiaire du profil acheteur de REDON Agglomération, sous la référence de la consultation.

## **ARTICLE 14. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

---

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte  
CS 44416, 35044 - Rennes cedex  
Tél. : 02 23 21 28 28  
courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr  
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

## **ARTICLE 15. ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION**

---

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics :  
22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes cedex 1  
Tél : 02 53 46 79 02  
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr